



Appel commun

15 MARS 66 - 15 MARS 2016 : 50 ANS DE CONQUÊTES SOCIALES À DÉFENDRE ET AMÉLIORER !

**Conséquence
du gel du point :
Notre pouvoir
d'achat a perdu
26 %
sur 16 années !**

En 50 années d'actions et de négociations, les salariés et leurs organisations syndicales sont parvenus à construire une « *Convention Collective Nationale du Travail 66* » qui rassemble des garanties collectives bien supérieures au Code du Travail. Elle constitue aujourd'hui un rempart face aux politiques d'austérité qui mettent à mal le secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif.

Aider, accompagner, soigner, éduquer, ce sont nos métiers : Pour une bonne qualité des services, les professionnels doivent être qualifiés, reconnus, rémunérés et en nombre suffisant.

Défendre et améliorer les acquis conventionnels, c'est exiger :

- L'augmentation générale des salaires ;
- Des qualifications reconnues par les titres et diplômes nationaux, à l'inverse des « compétences » valorisées par les seuls employeurs et la polyvalence voulue par le gouvernement ;
- La revalorisation des débuts de carrières et un salaire minimum conventionnel à 1700 € bruts ;
- Le maintien et l'amélioration de la reconnaissance de l'expérience par la progression à l'ancienneté (Glissement Vieillesse Technicité).

Il nous faut défendre les acquis conventionnels !

De la même façon que le MEDEF et le Gouvernement avec les Lois Macron, Rebsamen et bientôt El Khomri, veulent détruire le Code du Travail, les syndicats employeurs du secteur tentent de développer leurs projets de casse des conventions collectives (CCNT du 31/10/1951, Croix-Rouge Française, Centres de Lutte Contre le Cancer...) relayant ainsi avec zèle les politiques d'enveloppes fermées et de restrictions budgétaires imposées par les gouvernements successifs.

Comme décidé lors d'une Assemblée Générale commune, le SYNEAS et la FEGAPEI ont mis en œuvre leur première décision : « créer un syndicat patronal unique ».

Ce nouvel outil doit faciliter la réalisation de leur second projet : « créer un nouvel environnement conventionnel » qui serait un simple socle conventionnel minimaliste mais qui aurait pour conséquences dans la réalité :

- ⇒ de remettre en cause les métiers au profit de fonctions et de compétences,
- ⇒ de baisser et d'individualiser les salaires, en particulier en modifiant la progression à l'ancienneté par l'introduction d'une part variable du salaire attribuée au seul gré de l'employeur,
- ⇒ d'augmenter le temps de travail en supprimant les congés supplémentaires (trimestriels et d'ancienneté) et de remettre en cause les accords RTT au profit du forfait-jour (qui ne s'impose qu'aux cadres hiérarchiques à ce jour).

Les employeurs ont déjà informé les organisations syndicales qu'ils n'hésiteront pas à utiliser tous les moyens pour mettre en place leur projet, y compris la dénonciation de la convention collective !

Pendant 50 ans, les salariés et leurs organisations syndicales en s'unissant ont su défendre leurs conventions collectives et en particulier la CCNT du 15 mars 1966.

Depuis 1996, année de la première offensive majeure des employeurs, les salariés et leurs organisations syndicales ont su bloquer les mauvais coups patronaux.

Aujourd'hui, la **FEGAPEI** et le **SYNEAS** reviennent à la charge avec un projet de « **nouvel environnement conventionnel** » et ce, dans un contexte d'austérité, de remise en cause des garanties collectives du Code du Travail, en particulier de la hiérarchie des normes qui protégeait les salariés des petites structures en particulier, de flexibilité et de polyvalence à outrance !

Les organisations syndicales CGT – SUD – FO à l'occasion des 50 ans de la Convention Collective du 15 mars 1966, appellent les salariés à prendre toutes les initiatives qu'ils jugeront utiles pour rappeler aux employeurs leur volonté commune et unitaire de préserver et améliorer les garanties collectives de la CCNT 66.

Le 15 mars 2016 sera l'occasion pour les professionnels du travail social de montrer aux employeurs et au gouvernement leur attachement:

- **aux métiers du social,**
- **aux formations de qualité,**
- **aux statuts et conventions garants des droits et de l'égalité de toutes et tous,**
- **aux prises en charges médico-sociales et sociales de qualité au service des populations dont celles les plus en difficultés.**

Le 15 mars 2016 doit être une journée d'actions pour l'ensemble des salariés du médico-social et du social. Les organisations syndicales CGT – FO - SUD appellent les salariés de la CCNT 66 à participer massivement aux assemblées générales, rassemblements, manifestations et grèves qui seront organisés dans tout le pays !

Comme l'ont déclaré les organisations syndicales CGT – FO - SUD lors de la Conférence salariale du 4 février 2016 : « Prenant appui sur la convergence qui a commencé à se réaliser entre fonctionnaires et salariés du secteur privé, nous appelons tous les salariés de nos secteurs à se mobiliser dans chaque établissement ou structure, dans chaque service, et à se coordonner pour mettre en place les conditions d'une riposte d'ampleur pouvant aller jusqu'à la grève interprofessionnelle afin d'obtenir satisfaction sur nos revendications ».

Par conséquent, les organisations syndicales CGT – SUD - FO réaffirment :

- **leur détermination à faire vivre et améliorer la CCNT 66,**
- **l'urgence de revaloriser les salaires,**
- **le maintien du caractère national, garant des missions de service public, du caractère non lucratif de notre secteur,**
- **le maintien des rémunérations sur la base des diplômes nationaux et des métiers reconnus dans la Branche,**
- **le maintien et la généralisation pour tous des congés annuels supplémentaires, traduisant la reconnaissance des conditions d'exercice professionnel, de travail et de la pénibilité dans notre secteur.**

LE 15 MARS 2016, CONSTRUISONS LE RAPPORT DE FORCE !

**Réunissons-nous et regroupons-nous pour informer et nous organiser !
Construisons une mobilisation massive qui mettra à nouveau en échec les projets patronaux et permettra d'envisager l'avenir des conventions collectives et de notre secteur en termes de progrès social !**

PAS QUESTION DE BAISSER LES BRAS, NOUS NE CÉDERONS PAS !